



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/3589

Attribution de subventions de fonctionnement à deux associations pour un montant total de 45 000 euros dans le cadre du Défilé de la Biennale de la danse du 16 septembre 2018 « Un Défilé pour la paix ! » - Approbation et autorisation de signature de la convention correspondante avec la Compagnie Fred Bendongué

Direction du Développement Territorial

**Rapporteur** : M. LE FAOU Michel

**SEANCE DU 29 JANVIER 2018**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 FEVRIER 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 22 JANVIER 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 1 FEVRIER 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 7 FEVRIER 2018

**PRESIDENT** : M. KEPENEKIAN Georges

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. BLACHE (pouvoir à M. DAVID), Mme SERVIEN (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme BERRA (pouvoir à M. GUILLAND), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme BALAS), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à M. REMY), M. BERNARD (pouvoir à M. COULON), M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** : Mme MADELEINE

**2018/3589 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT A DEUX ASSOCIATIONS POUR UN MONTANT TOTAL DE 45 000 EUROS DANS LE CADRE DU DEFILE DE LA BIENNALE DE LA DANSE DU 16 SEPTEMBRE 2018 « UN DEFILE POUR LA PAIX ! » - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION CORRESPONDANTE AVEC LA COMPAGNIE FRED BENDONGUE (DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)**

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 janvier 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Biennale de Lyon organise, cette année, la 12<sup>e</sup> édition du Défilé de la Biennale de la danse, mobilisant des participants amateurs aux côtés d'équipes artistiques professionnelles sous la direction de chorégraphes. Le Défilé s'inscrit dans la politique de valorisation des quartiers et de leurs populations.

Le Défilé de la Biennale 2018 aura pour thématique générale « La Paix », en cette année de commémorations : 1848 - 170<sup>e</sup> anniversaire de l'abolition de l'esclavage, 1918 - 100<sup>e</sup> anniversaire de l'armistice, 1948 - 70<sup>e</sup> anniversaire de la déclaration des Droits de l'Homme, 1968 - 50<sup>e</sup> anniversaire de l'assassinat de Martin Luther King. Huit mots clés guideront cette édition 2018 : la solidarité, la fraternité, l'échange, la création, la mémoire, la tolérance, l'être-ensemble, la liberté.

Un appel à projets a permis de sélectionner douze groupes dans la Métropole de Lyon et la Région Auvergne-Rhône-Alpes, chaque groupe percevant un soutien financier des Biennales, à charge pour l'opérateur de trouver d'autres partenaires financiers publics ou/et privés. Pour Lyon, deux projets portés par deux associations ont été retenus : celui de la Compagnie Fred Bendongué et celui de la Compagnie Kadia Faraux.

Au regard de la mobilisation de ces deux projets sur des territoires prioritaires lyonnais de la politique de la ville, de la mise en place de partenariats avec les acteurs locaux de ces territoires et de la volonté de faire participer dans le cadre d'ateliers réguliers les Lyonnais et les habitants des quartiers prioritaires, il paraît important de soutenir ces deux associations.

Aussi, je vous propose de répondre favorablement, au titre de l'année 2018, aux demandes de subventions suivantes :

Arts	Structure maître d'ouvrage	Intitulé de l'action	Montant proposé en € 2018
1 <sup>er</sup> et 3 <sup>e</sup>	Compagnie Kadia Faraux 92 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne	ELIKYA, un mouvement pour la paix et la liberté, portée par la Compagnie Kadia Faraux avec une création musicale de Franck Il Louise. Ce projet aura la particularité de se développer conjointement sur les Villes de Lyon et Vaulx-en-Velin. Pour Lyon, les quartiers prioritaires engagés dans ce groupe seront les Pentes de la Croix-Rousse (1 <sup>er</sup> arrondissement) et Moncey (3 <sup>e</sup> arrondissement). Ce projet se veut résolument intergénérationnel et interculturel. Ce projet a été soutenu pour un montant de 10 000 euros dans le cadre du Fonds d'Intervention Culturel, au titre de l'année 2017, Conseil municipal du	10 000

		25/09/2017 – Délibération n° 2017/3214.	
3 <sup>e</sup> et 7 <sup>e</sup>	Compagnie Fred Bendongué Bâtiment CML 12 allée de L'Europe BP 70028 69171 Tarare Cedex	Joyeuse Cacophonie, portée par la Compagnie Fred Bendongué et l'Université de Lyon. Ce projet mobilise pour la première fois, depuis la création de l'événement, les Universités de Lyon. Lieux de diffusion de savoirs pour tous, contribuant au développement local de la commune, les Universités lyonnaises s'ouvrent aux territoires quartiers politique de la ville (QPV) pour lancer une dynamique de mobilisation et de création artistique de territoire. S'inscrivant en complémentarité, et en valeur ajoutée, des autres projets portés par les structures des QPV lyonnais, le projet « Joyeuse Cacophonie » mobilisera particulièrement les habitants des quartiers Politique de la ville suivants : "les Cités Sociales" dans le 7 <sup>e</sup> arrondissement et le quartier « Moncey-Voltaire » dans les 3 <sup>e</sup> et 7 <sup>e</sup> arrondissements.	35 000
<b>TOTAL</b>			<b>45 000</b>

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil des 1<sup>er</sup>, 3<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> arrondissements ;

Oùï l'avis de la commission urbanisme - logement - cadre de vie - environnement - politique de la ville - déplacements - sécurité - voirie ;

### **DELIBERE**

1- Une subvention de 10 000 euros est allouée à la Compagnie Kadia Faraux pour son action « ELIKYA, un mouvement pour la paix et la liberté ».

2- Une subvention de 35 000 euros est allouée à la Compagnie Fred Bendongué pour son action « Joyeuse Cacophonie ».

3- La convention mixte susvisée, établie entre la Ville de Lyon et la Compagnie Fred Bendongué, est approuvée.

4- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

5- La dépense en résultant, soit 45 000 euros, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours sur la ligne de crédit 46096 - nature 6574 – fonction 520, après transfert du même montant depuis la ligne de crédit 41780 - nature 6574 – fonction 520.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Michel LE FAOU